



# Les "BRÈVES" du CSE SNCF

Édition Spéciale

COVID-19

## CSE Extraordinaire Spécial COVID19

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont eu à se prononcer sur trois points.

### 1. Mesure Repos/Congés

Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté **CONTRE** : même si cette mesure semble nécessaire, nous déplorons la précipitation dans son application qui n'a permis aucune concertation. La conséquence de cette absence de dialogue a abouti à une application hétérogène et insuffisamment accompagnée auprès des salariés.

### 2. Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Il s'agit là d'un document stratégique qui a pour but de définir les priorités de l'entreprise quant à son besoin de continuité et son niveau de service minimum nécessaire.

Il doit décrire l'adaptation de son activité en prévoyant et garantissant la santé et la sécurité de son personnel.

Les PCA des directions de la Sûreté, d'Optim'Services et de Transverses sont insuffisants et de qualité hétérogène. Un pilotage par la DRH SNCF SA aurait été nécessaire. Les élus **UNSA-Ferroviaire** ont voté **CONTRE**.

### 3. Recours à l'activité partielle (journées chômées)

Contraint à une baisse historique de son activité, SNCF a pourtant fait le choix social d'un maintien du salaire à 100% pour ses salariés placés en activité partielle.

Les élus **UNSA-Ferroviaire** se sont prononcés **POUR** car le recours à cette mesure reste vital pour la santé financière de notre entreprise.

Toutefois, des réserves ont été portées. Toutes les directions doivent, en effet, respecter les dispositions légales.

Les journées où un salarié est à disposition de l'employeur ne peuvent en aucun cas être déclarées chômées (ex : agents SUGE positionnés en MAD ou AS). Vos élus **UNSA-Ferroviaire** ont rappelé à certaines Direction dont celle de la Sûreté qu'elles n'étaient pas au-dessus des lois.

Voilà plus de 2 mois que notre pays est touché par le COVID-19 et nous mesurons tous, aujourd'hui, les répercussions que ce virus engendre sur la vie des Français et aussi sur l'économie du pays. Outre les ravages de cette pandémie qui a causé de nombreux décès, ce sont l'économie, l'emploi et le pouvoir d'achat qui sont sérieusement impactés. Aujourd'hui encore, il est difficile d'évaluer les conséquences et de tirer les conclusions de ce désastre, puisque nous sommes toujours en situation de crise. Notre Entreprise n'y a malheureusement pas échappé... Certains ont vu leur activité diminuer ou, au contraire, augmenter, d'autres se sont retrouvés plus exposés.

Les actions de l'Entreprise pour préserver tous les salariés du danger que représente le COVID-19 ont été importantes, certes, mais parfois insuffisantes, du fait, entre autres, du manque cruel d'équipement de protections.

✓ Comme tous les salariés, les membres de **l'UNSA-Ferroviaire** sont très attachés à leur entreprise et comprennent que cette crise sanitaire a fortement ébranlé le monde cheminot. **L'UNSA-Ferroviaire** veut préserver le Groupe Public Unifié SNCF et les emplois des salariés. L'activité partielle permet de faire face à la conjoncture actuelle.

✓ L'activité partielle représente un moyen de limiter les dégâts liés à la perte d'activité de l'Entreprise grâce aux allocations versées par l'État. Cependant, un décret devrait imposer à la SNCF le remboursement d'un tiers des sommes perçues à l'UNEDIC.

✓ La Direction de l'Entreprise a fait le choix de maintenir 100% du salaire au lieu des 70% du brut (84% du net).

✓ Les entreprises pourront se faire financer à 100 % des formations dispensées à leurs salariés en activité partielle (selon le terme légal) via un assouplissement des critères du Fonds National de l'Emploi (FNE). Ce qui permettra aux salariés, à leur demande, d'accéder à des formations qui, jusqu'alors, pouvaient être refusées.

Par ailleurs, **l'UNSA-Ferroviaire** a eu confirmation qu'il n'y aura aucun impact de l'activité partielle pour les salariés, notamment sur leurs congés, leurs repos (de toute nature), la retraite (régime spécial, régime général et retraite complémentaire), la protection sociale complémentaire des salariés contractuels et la rémunération dans sa globalité.

L'Entreprise doit limiter le recours à l'activité partielle lorsque les salariés peuvent être placés en télétravail notamment si leurs missions sont indispensables au service restreint. Dans ce cas précis, **l'UNSA-Ferroviaire** ne cautionnera pas qu'ils doivent assumer une surcharge de travail pour rattraper le retard pris en cas d'absence.

**L'UNSA-Ferroviaire**, en tant qu'organisation syndicale responsable, fait le choix de garantir la pérennité de notre Entreprise et ainsi préserver les emplois des salariés.



CSE



MÉTIERS



CONDITIONS  
DE TRAVAIL



QUALITÉ DE VIE  
AU TRAVAIL



PROTECTION  
SOCIALE & SANTÉ



POUVOIR  
D'ACHAT



FORMATION

# INFORMATIONS PRATIQUES

## VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

CSE SA SNCF

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 <a href="mailto:legros.s@unsa-ferroviaire.org">legros.s@unsa-ferroviaire.org</a>	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 <a href="mailto:dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org">dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org</a>
COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 <a href="mailto:copol.p@unsa-ferroviaire.org">copol.p@unsa-ferroviaire.org</a>	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 <a href="mailto:girod.a@unsa-ferroviaire.org">girod.a@unsa-ferroviaire.org</a>
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 <a href="mailto:mallegol.p@unsa-ferroviaire.org">mallegol.p@unsa-ferroviaire.org</a>	DELON	Stephan	<a href="mailto:delon.s@unsa-ferroviaire.org">delon.s@unsa-ferroviaire.org</a>
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 <a href="mailto:nadine.bertin@sncf.fr">nadine.bertin@sncf.fr</a>	MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 <a href="mailto:perpignan67@gmail.com">perpignan67@gmail.com</a>
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 <a href="mailto:trouchot.d@unsa-ferroviaire.org">trouchot.d@unsa-ferroviaire.org</a>	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 <a href="mailto:somprou.p@unsa-ferroviaire.org">somprou.p@unsa-ferroviaire.org</a>
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 <a href="mailto:pallix.c@unsa-ferroviaire.org">pallix.c@unsa-ferroviaire.org</a>	MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 <a href="mailto:sebastien.manaz@cseepicsncf.com">sebastien.manaz@cseepicsncf.com</a>
DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 <a href="mailto:derue.b@unsa-ferroviaire.org">derue.b@unsa-ferroviaire.org</a>	ROBERT	Marie-Christine	<a href="mailto:marie-christine.robert@sncf.fr">marie-christine.robert@sncf.fr</a>
MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 <a href="mailto:maini.o@unsa-ferroviaire.org">maini.o@unsa-ferroviaire.org</a>	PORCEL	Frédéric	<a href="mailto:chivot.il@unsa-ferroviaire.org">chivot.il@unsa-ferroviaire.org</a>
CASU	Didier	06 46 00 34 06 <a href="mailto:casu.d@unsa-ferroviaire.org">casu.d@unsa-ferroviaire.org</a>	CRESPIN	Annabelle	<a href="mailto:crespin.a@unsa-ferroviaire.org">crespin.a@unsa-ferroviaire.org</a>
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 <a href="mailto:vasseur.c@unsa-ferroviaire.org">vasseur.c@unsa-ferroviaire.org</a> <a href="mailto:christine.vasseur.as2@sncf.fr">christine.vasseur.as2@sncf.fr</a>	BALLESTE	Claude Béatrice	<a href="mailto:claud-beatrice.balleste@sncf.fr">claud-beatrice.balleste@sncf.fr</a>
PIERRE	Sophie	<a href="mailto:sophie.pierre@cprrpsncf.fr">sophie.pierre@cprrpsncf.fr</a>	DULOY	Philippe	06 60 58 37 64 <a href="mailto:philippe.ducloy@gmail.com">philippe.ducloy@gmail.com</a>
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 <a href="mailto:rivoallan.a.unsa@gmail.com">rivoallan.a.unsa@gmail.com</a>	GALLAVARDIN	Danielle	04 72 15 18 07 <a href="mailto:gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org">gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org</a>
BOUR	Jean-François	<a href="mailto:bour.if@unsa-ferroviaire.org">bour.if@unsa-ferroviaire.org</a>	MAZERY	Sébastien	<a href="mailto:mazerystephane@gmail.com">mazerystephane@gmail.com</a>
VINCENT	Sarah	<a href="mailto:vincent.s@unsa-ferroviaire.org">vincent.s@unsa-ferroviaire.org</a>	CHIVOT	Jean-Louis	<a href="mailto:chivot.il@unsa-ferroviaire.org">chivot.il@unsa-ferroviaire.org</a>
Responsable Syndical : Frédéric FOURNIER			<a href="mailto:fournier.f@unsa-ferroviaire.org">fournier.f@unsa-ferroviaire.org</a>		

### SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS INFORMATIONS,

INSCRIVEZ-VOUS SUR L'ADRESSE SUIVANTE DEPUIS VOTRE MAIL PERSONNEL (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'étant pas recommandée) : [cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org](mailto:cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org)

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

## J'adhère à l'UNSA !

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom: .....

Prénom: .....

Direction: .....

Adresse Pro: .....

Collège: .....

Tél: .....

Mail: .....

**Fédération UNSA-Ferroviaire**  
**56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS**  
**Tél: 01 53 21 81 80 . [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)**